

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, SHIRLEY HÉBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE:

Le conseil de cette municipalité a adopté, à une séance ordinaire tenue le 3 février 2025, le premier projet de règlement de concordance 2025-449 – Modification au règlement de zonage afin d'ajouter la ligne des hautes eaux du lac Kénogami et d'ajouter des normes de protection en bordure de l'axe routier panoramique de la route 170.

La réunion de consultation concernant ce règlement se tiendra le 3 mars 2025 à 19h20.

Des copies de ce projet de règlement sont disponibles au secrétariat municipal, 610 rue Lévesque, bureau 205, ainsi que sur le site web de la municipalité.

DONNÉ À LAROUCHE, le 4 février 2025.



Shirley Hébert
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Shirley Hébert, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Larouche, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus, en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil le 4 février 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 4 février 2025.



Shirley Hébert
Directrice générale et greffière-trésorière
